

NOTE: Ceci est une traduction française du document original écrit en anglais à titre d'information seulement. En cas de divergence, l'original anglais prévaudra.

Communiqué de presse

Le troisième Examen périodique universel d'Haïti s'achève sur fond d'inquiétudes concernant la situation des droits de l'homme en Haïti

1er février 2022 (Port-au-Prince, Haïti; Marshfield, MA) — Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) a tenu hier à Genève [le troisième examen périodique universel](#) (EPU) d'Haïti, diffusé en direct et [enregistré](#) pour le public. Plus de [24 organisations de défense des droits humains](#) et [quatre bureaux de l'ONU](#) ont soumis des rapports sur la situation des droits humains en Haïti avant la réunion d'hier. Ils brossent un tableau inquiétant : par exemple, en indiquant que les mécanismes de responsabilisation et l'autonomisation des femmes se sont détériorés depuis le dernier examen d'Haïti en 2016. En revanche, le [propre rapport](#) du gouvernement haïtien a passé sous silence un bon nombre des préoccupations soulevées et n'a pas pris en compte de manière significative l'absence de progrès à répondre aux recommandations qu'il a acceptées lors de son dernier examen UPR.

La réunion d'hier a réuni les 47 membres du CDH avec des représentants du gouvernement d'Haïti, dirigé par son ministre de la Justice et de la Sécurité publique Berto Dorcé, pour discuter du respect des droits de l'homme en Haïti et pour identifier des recommandations pour améliorer la protection et la jouissance des droits humains des Haïtiens. La présentation d'Haïti au CDH fait écho à son rapport incomplet. Chaque membre du Conseil a pris la parole brièvement. La plupart ont reconnu les défis de la situation en Haïti, notamment les conséquences du tremblement de terre d'août et l'assassinat en juillet de son ancien président Jovenel Moïse. Cependant, tous ont fait écho aux préoccupations de la société civile concernant la performance d'Haïti en matière de droits humains et ont proposé des recommandations d'amélioration.

« Le gouvernement d'Haïti a beaucoup de travail à faire pour faire pleinement valoir les droits humains du peuple haïtien », a observé Mario Joseph, avocat directeur du cabinet d'avocats basé en Haïti, Bureau des Avocats Internationaux (BAI). « Dans certains cas, cela implique de confronter sa propre conduite, comme la complicité dans les massacres des droits de l'homme, l'inconduite de la police, la corruption et l'ingérence dans le système judiciaire. » Alexandra Filippova, avocate principale à l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), a en outre noté que « PHTK, le parti politique qui a dirigé Haïti au cours des 11 dernières années, a constamment démantelé le secteur de la justice haïtienne et de nombreuses institutions démocratiques pour ses propres intérêts. »

Parmi les défis en matière de droits humains auxquels Haïti est confronté, BAI et IJDH considèrent particulièrement le sabotage par le gouvernement du secteur de la justice haïtienne et l'impunité généralisée correspondante pour les graves violations des droits humains, qui ont contribué à générer l'insécurité actuelle en Haïti. BAI et IJDH, en collaboration avec leurs partenaires Chans Alternatif et le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), ont soumis un [rapport](#) qui répertorie les actions du gouvernement qui ont réduit la capacité d'Haïti à rendre justice à son peuple conformément à ses obligations en matière de droits humains. Un grand nombre de membres du CDH se sont concentrés hier sur des questions

connexes, beaucoup d'entr'eux en faisant l'écho aux recommandations incluses dans [notre rapport](#). Les défis spécifiques identifiés dans notre rapport incluent :

- L'obstruction et la négligence délibérées des enquêtes sur les massacres de civils - dont plusieurs constituent probablement des [crimes contre l'humanité](#) - ainsi que l'incapacité à poursuivre les fonctionnaires corrompus et les auteurs d'atteintes aux droits humains. Les enquêtes sur les assassinats de plusieurs défenseurs des droits humains ont été entachées de problèmes persistants de vol de preuves et d'insécurité judiciaire et restent au point mort. Dans son rapport et l'intervention orale d'hier, le gouvernement haïtien a seulement noté que des enquêtes sur ces cas étaient en cours, sans expliquer les retards et les obstacles intentionnels qui contribuent à une culture d'impunité plus large que, [selon notre rapport](#), est directement liée à l'insécurité catastrophique d'Haïti.
- Ingérence politique continue dans le système judiciaire, y compris ce que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a décrit comme des « attaques répétées contre l'indépendance de la justice ». Parmi les incidents spécifiques, citons la destitution et le remplacement anticonstitutionnels des juges par le gouvernement contrôlé par le PHTK, ainsi que d'autres menaces, violences et harcèlements à l'encontre des acteurs judiciaires. Mario Joseph de BAI [a noté lors d'une pré-session pour l'UPR](#) que « les deux dernières administrations sont principalement responsables de la détérioration [du système judiciaire] dans sa capacité à rendre justice au peuple haïtien ».
- Taux extrêmement élevés de détention provisoire. Les dernières statistiques reconnues par le gouvernement montrent un taux de détention provisoire stupéfiant de 73,2 % pour 2018/2019. Des données plus récentes de 2021 reflétées dans [notre rapport](#) ainsi que [celles de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti](#) montrent un taux actuel de plus de 82 %. L'aide juridictionnelle est limitée et fondamentalement incapable de répondre à l'immense besoin.
- Des conditions carcérales déplorables bien en dessous des normes internationales minimales, notamment un surpeuplement sévère (taux d'occupation de 339 % en mai 2021) et un taux de mortalité accru dû à la malnutrition et au refus de soins médicaux. L'Office haïtien pour la protection du citoyen a également reconnu des conditions de détention « alarmantes » qui « ne respectent pas les règles minimales de l'ONU pour le traitement des détenus... entraînant chez certains prisonniers la cécité, la paralysie et des troubles psychiatriques ou psychiques ». Les préoccupations concernant la détention provisoire et les conditions de détention ont également imprégné la discussion d'hier.

Mario Joseph de BAI [a dénoncé](#) « le manque persistant de volonté politique » de la part du gouvernement haïtien pour résoudre ces problèmes lors d'une pré-session de l'EPU. [Les organisations de la société civile](#), ainsi que [les entités des Nations Unies](#), ont également fait écho à ces préoccupations, attirant davantage l'attention sur les niveaux élevés de corruption et d'impunité parmi les policiers ; le besoin urgent d'améliorer la sécurité et les mécanismes de signalement dans les prisons ; et [le manque chronique de ressources](#) dans le secteur de la justice, qui ne reçoit que 9 % des fonds publics.

De nombreux membres du CDH se sont également concentrés sur l'égalité des femmes et le manque de responsabilité et de ressources pour lutter contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles lors de la session d'hier, reflétant un deuxième [rapport](#) que BAI et IJDH ont soumis avec *Komisyon Fanm Viktim pou Viktim / Commission des femmes victimes pour les Victimes (KOFIV)*. La soumission démontre que le statut des femmes et des filles en Haïti est loin de ses obligations en matière de droits humains, notamment comme en témoigne le manque de représentation égale, la violence basée sur le genre généralisée (VBG) et d'autres formes de discrimination et de harcèlement contre les femmes et les filles haïtiennes. Les observations spécifiques comprennent :

- Des niveaux élevés de VBG, de violence sexuelle, de harcèlement et d'autres préjudices dirigés contre les femmes et les filles en Haïti. Le gouvernement est terriblement en retard sur les rapports, avec la dernière étude nationale menée en 2016/2017 (concluant que plus d'une femme sur trois en Haïti est victime de VBG au cours de sa vie). Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés en raison de la stigmatisation et de la sous-déclaration. Pendant ce temps, les incidents de VBG ont augmenté de 377 % en 2020 selon une [analyse](#) du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.
- Les victimes de préjudices sexistes n'ont aucun recours légal et les auteurs opèrent dans une impunité quasi totale. Les mécanismes policiers et judiciaires destinés à soutenir les survivants sont limités et ne sont pas mis en œuvre efficacement.
- Les femmes haïtiennes sont systématiquement exclues de la participation politique, avec l'un des taux de représentation politique les plus bas au monde. Les efforts pour améliorer la participation politique ont été insuffisants, avec seulement quatre femmes dans le dernier parlement en fonction d'Haïti. Même les chiffres que le gouvernement a rapportés dans sa soumission à l'EPU - [une gamme de 19,23 à 28,5 % d'administrateurs publics qui sont des femmes entre mars 2017 et octobre 2021](#) - sont en dessous du quota de 30 % prévu par la Constitution pour la participation des femmes à la fonction publique.
- En plus de ne pas avoir respecté ses obligations en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le gouvernement a également manqué à ses obligations de déclaration - ce que le rapport national d'Haïti néglige d'aborder.

Des observations similaires ont été faites par d'autres [organisations de la société civile](#) et [l'équipe de pays des Nations Unies](#).

Parmi les autres sujets de discussion notables lors de la session d'hier figuraient la ratification de la Convention contre la torture, les droits des enfants (en particulier l'éducation), les droits LGBTQ+, la réduction des risques de catastrophe naturelle et les objectifs de développement durable. Les membres du CDH ont également appelé la communauté internationale à accroître son soutien à Haïti, notamment en ce qui concerne la lutte contre les effets du changement climatique.

Contacts médias :

Mario Joseph, avocat-gérant
Bureau des Avocats Internationaux
Tél : +509 3701 9879 | Courriel : mario@ijdh.org
(kreyòl, français, anglais)

Alexandra (Sasha) Filippova, avocate principale
Institut pour la justice et la démocratie en Haïti
Tél. : +1 925 997 0171 | Courriel : Sasha@ijdh.org
(anglais)

Compte Twitter de l'IJDH, avec des commentaires en direct sur l'examen [ici](#).